



Retenue dette CAF sur un paiement Sante

Par **Alya.MKD**, le **01/01/2024** à **15:51**

Bonjour je suis actuellement en possession d'une dette à la CAF que je rembourse depuis maintenant 2 ans . Je suis mère isolé j'ai 3 enfant dont la dernière qui est malade (ALD 100%) . J'ai fait dernièrement une demande d'AJPP à la CAF qui m'a était accordé, cependant le rappel de cette prestation à était déduis dans mes dettes . Je suis extrêmement en colère et je sais pas comment réagir . Ils on le droit de prendre l'intégralité ou une partie de ma prestation maladie ?

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2024** à **17:03**

Bonjour

A partir du moment où vous avez une dette, elle doit être remboursée et les montants des retenues mensuelles que les caisses d'allocations familiales sont autorisées à faire doivent être calculés automatiquement en fonction des ressources du foyer, du montant du loyer et du nombre de personnes au foyer.

Vous en trouverez le barème **légal** sur votre site de la CAF.